

RAPPORT MORAL

Après quelques mois de présidence, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport moral et l'activité de l'année écoulée. Je profite de cette opportunité pour saluer mon prédécesseur, Michel Chantre, qui a rempli cette fonction six années durant et qui m'a confié une équipe diligente et dynamique. Je remercie aussi vivement l'ensemble des administrateurs du CAUE qui m'ont accordé leur confiance, permis de présider cette structure et de pouvoir m'impliquer dans des domaines qui me tiennent à cœur. L'architecture, l'urbanisme, l'environnement et les paysages sont autant de disciplines qui parlent des « gens » et doivent s'orienter vers un « vivre ensemble » durable et de qualité. Elles impactent directement les bases que nous proposons aux générations suivantes et j'entends mener avec soin la mission pour laquelle vous m'avez élue.

Ce travail se fera notamment avec une équipe en pleine évolution. Départs, remplacements, création de postes, pérennisation d'apprentis... le CAUE a fait le choix d'enrichir son équipe et notamment de poursuivre avec les personnes à qui il a ouvert ses portes au cours de leurs études. L'objectif de ce développement est bien entendu de continuer un accompagnement des collectivités au plus proche des besoins exprimés. Mais il correspond aussi à la volonté de pouvoir diversifier les approches sur certains dossiers qui ont pour vocation à devenir « exemplaires » et laisser une part plus importante à l'analyse afin de pouvoir davantage capitaliser nos savoir-faire.

J'ai à cœur d'insuffler ce renouveau, de renforcer la notoriété du CAUE sur le territoire et de lui permettre de s'adapter aux changements liés aux différentes recompositions territoriales, de développer ou d'approfondir sa réflexion pour répondre aux nouveaux enjeux.

Cette orientation va de pair avec une nouvelle image. Un travail mené sur le long terme et de manière collégiale a permis d'aboutir à la création d'une identité graphique.

Un nouveau logo, coloré, vif et dynamique s'est dessiné et, dans la foulée un site Internet moderne, intuitif et réactif a pris la place du précédent. Logo, site Internet et charte graphique devront s'accompagner d'une communication plus énergique afin d'assurer à la structure une meilleure visibilité.

A l'échelle de l'ensemble des CAUE, les changements de gouvernances liés aux élections départementales et au remaniement des régions n'ont pas manqué d'apporter leurs lots de renouveau. Le Conseil d'administration de la Fédération nationale des CAUF a élu à sa tête Joël Baud-Grasset, Président du CAUE de Haute-Savoie, ce dernier était déjà tout fraîchement élu à la présidence de l'Union régionale des CAUE Rhône-Alpes. Un petit cocorico pour notre région... Le grand chantier suivant, dans lequel le CAUE de l'Ardèche s'est particulièrement investi, a été la mise en place de l'Union régionale des CAUE Auvergne Rhône-Alpes. Au cours de ce travail, une réelle dynamique a vu le jour, avec notamment la création d'un poste de chargé de mission et de coordination, et des dossiers d'envergure sont d'ores et déjà en voie de développement. Mais de tout cela, il sera davantage question dans les années à venir.

A un niveau plus local, les premiers contacts ont également été pris avec les services du Département afin de donner forme à un réel partenariat de proximité.

Tout comme 2014, l'année écoulée a encore été fortement orientée sur l'avenir. Cette réflexion porte les bases fortes d'un renforcement des réseaux et du travail en partenariat. Il y a une volonté réelle de tisser des liens plus profonds entre les structures proches des domaines de l'architecture, de l'urbanisme ou de l'environnement, entre les différents CAUE, notamment à l'échelle des régions, ainsi qu'entre les équipes et leurs administrateurs.

Membres du Conseil d'administration, adhérents et salariés du CAUE, c'est tous ensemble que nous pourrons construire un projet dynamique, novateur et cohérent pour l'avenir.

Dominique PALIX Conseillère départementale Présidente du CAUE de l'Ardèche



SOMMAIRE









ACTEURS DU CAUE

Membres de l'État

Albert GRENIER, directeur de la D.D.T et un représentant de la D.D.T. Jean-François VILVERT, Architecte des bâtiments de France Christophe MAUNY, directeur académique des services de l'Éducation nationale

Membres des collectivités locales

Dominique PALIX, présidente du CAUE, conseillère départementale

Sylvie DUBOIS, conseillère départementale

Christine FOUR, conseillère départementale

Sylvie GAUCHER, conseillère départementale

Christine MALFOY, conseillère départementale

Brigitte ROYER, conseillère départementale

Représentants des professions concernées

Yolaine ARNICHAND, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche

Mireille MICHEL, représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes

Sylvain NYSIAK, représentant le Syndicat des géomètres-experts Drôme-Ardèche

Patrice PIERRON, représentant l'association régionale du paysage

Personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement

Guy DELUBAC, représentant la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche

Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques

Membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans

Francis DOUILLET, vice-président de SoliHa Ardèche

Pierre LAQUET, particulier

Hervé OZIL, maire de Lagorce

Vincent TARRAYRE, conseiller municipal de Mayres

Barbara TOUZOT, plasticienne

Franck de PIERREFEU, conseiller communautaire CdC du pays de Vernoux

Représentant élu par l'ensemble du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative

Amaël RAPHANFALJ

Personnes invitées avec voix consultative

Jérôme BERNARD, représentant l'association des maires de l'Ardèche

Luc BOUSQUET, directeur de la recherche et des partenariats, E.N.S. d'Architecture de Lyon

Jean-Luc FLAUGÈRE, président de la chambre d'agriculture Fabienne MUNOZ, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat

Jean-Paul POULET, président de la chambre de commerce et d'industrie

Michèle GILLY, maire de Saint-Laurent-sous-Coiron

Les membres adhérents

83 COMMUNES

3 COMMUNAUTES DE COMMUNES

3 ORGANISMES DIVERS ET PARTICULIERS

L'équipe technique

Isabelle BON - Directrice - Architecte

Isabelle BARUT - Secrétaire (remplacement M.A. ANDRÉ)

Florent FAYE - Assistant d'études - Architecte

Théo GERBER - Assistant d'études - Urbaniste

Cyril GINS - Chargé d'études - Paysagiste

Pierre GRULOIS - Infographiste

Vincent LHERM - Chargé d'études - Architecte

Guylaine MAGNIEZ - Chargée de mission environnement

Corinne MARZIN - Comptable

Séverine MONDINO - Documentaliste - Chargée de communication

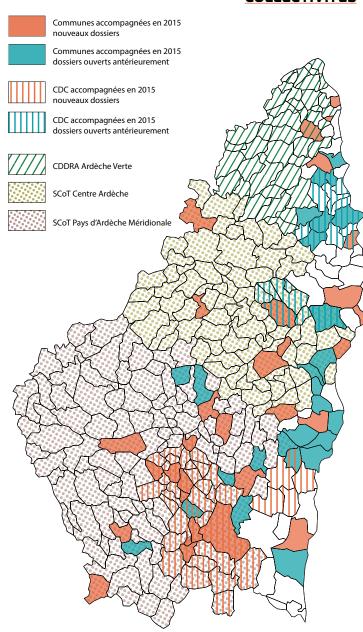
Hélène PAGE - Chargée d'études - Urbaniste

Anais PIOLET - Assistante d'études - Urbaniste

Amaël RAPHANEAU - Chargé d'études - Architecte

Myriam VAUTHIER - Chargée d'études - Architecte - Urbaniste

1. LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS



L'année 2015 est marquée par une recrudescence des projets d'urbanisme, d'architecture et de paysage pour les collectivités. Suite au renouvellement des équipes municipales l'année précédente, le lancement d'un certain nombre de démarches se double de la poursuite des effets des lois ALUR et LAAAF. Cette tendance ne semble pas faiblir puisque l'on dénombre 44 nouvelles sollicitations parmi les 90 dossiers collectivités suivis cette année sur l'ensemble du territoire ardéchois.

Au delà des impacts attendus sur l'urbanisme réglementaire avec la disparition des POS et la « grenellisation » des PLU, les collectivités ont aussi fait appel au CAUE pour sa mission de conseil sur des projets d'équipements, d'espaces publics ou encore greffes urbaines et d'action sur le parc de logements. Par ailleurs l'accompagnement du CAUE pour deux démarches SCoT, témoigne de l'implication des collectivités dans une planification à grande échelle.

On dénote une volonté certaine des collectivités locales de s'assurer de la faisabilité de leurs opérations et de se tourner vers un urbanisme et des projets de qualité dans un contexte pourtant complexe, lié à la tension entre une quête croissante de performance et une raréfaction des subventionnements pour les territoires. Ce besoin accru de réflexion et de contrôle du bon déroulement des procédures trouve donc un écho favorable dans l'accompagnement par le CAUE des projets initiés par nos collectivités partenaires.

1. LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

ACCONS Réhabilitation école et cuisine d'été

BOURG-ST-ANDEOLAménagement espaces publics

CDC DU PAYS DE VERNOUX Aménagement du bâtiment RHODA-COOP

CDC GORGES DE L'ARDÈCHE Projet d'extension ZA

CDC HERMITAGE-TOURNONAIS Reconversion du site ITDT

CDC RHONE-HELVIE/LE TEIL Opération façades et recommandations

architecturales

CDC RHONE-HELVIE Conseil architectural et sensibilisation

CDC VAL DE LIGNE Crèche intercommunale

CDC VINOBRE Extension 7A

CDDRA ARDÈCHE VERTE Appel à projets : accompagnement SAINT-

CYR

CDDRA ARDÈCHE VERTE Appel à projets : accompagnement

BOULIFLH ÈS-ANNONAY

CHAMPAGNE Eco-quartier square du Sonneur

CHARMES-SUR-RHÔNE Révision PLU

CHARMES-SUR-RHÔNE Groupe scolaire/crèche/cantine

CHASSIERS Reconstruction services techniques

CHAUZON Rénovation du bâtiment mairie

CHAUZON Révision PLU

COLOMBIER-LE-JEUNE Elaboration PLU

COLOMBIER-LE-JEUNE Rénovation cantine/salle des fêtes

COLOMBIFR-LE-VIFUX Révision PLU

CRUAS Révision PLU

CRUAS Réflexion cœur de bourg

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE Foncier d'activités

DEVESSET Logements communaux

ECLASSAN Restructuration vestiaires gymnase GENESTELLE Construction services techniques GENESTELLE Valorisation espaces publics

GILHAC-ET-BRUZAC Diagnostic bâtiments communaux

GLUN Aménagement digue du Rhône

GLUN Révision PLU

IOANNAS Flaboration PLU

JOANNAS Réhabilitation école

LA SOUCHE Sensibilisation développement urbain LA VOULTE-SUR-RHÔNE Restructuration CCAS

LAGORCE Flahoration PLU

LAVIOLLE Bâtiments communaux

LES ASSIONS Révision POS

LES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX Aménagement espaces publics et ancienne

gare

MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION Rénovation thermique et

aualité

MAI BOSC Rénovation salle des fêtes

MERCUER Aménagement espaces publics

MEYSSE Etude prospective/programmation urbaine

070N Rénovation salle des fêtes

PAYZAC Révision PLU

PAYZAC Réhabilitation mairie et cure

PAYZAC AVAP

PAYZAC L'OISEAU BLEU Aménagement de la cour

PRANLES Rénovation ancienne école

ROCHEMAURE Révision POS

ROCHESSAUVE Flaboration PLU

ROMPON Révision PLU

RUOMS Stratégie d'urbanisation/greffe de bourg

SAMPZON Révision PLU

SAMPZON Opération cœur de village

SCEAUTRES Flaboration PLU

SCOT ARDÈCHE MÉRIDIONALE Formes urbaines et villageoises

SCOT CENTRE ARDÈCHE Préfiguration

SCOT CENTRE ARDÈCHE Traversées de territoire

SÉCHERAS/CHEMINAS Groupe scolaire intercommunal

SYNDICAT DE GESTION DES GORGES DE L'ARDÈCHE Recommandations

Combe d'Arc

SII HAC Construction école

ST-ANDÉOL-DE-VALS Diagnostic bâtiments communaux

ST-ANDÉOL-DE-VALS Flaboration PLU

ST-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN Révision PLU

ST-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN Place publique

ST-ÉTIENNE-DE-VALOUX Document d'urbanisme

ST-GERMAIN Médiation PLU

ST-JEAN-LE-CENTENIER Réflexion cœur de bourg et PLU

ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN Espaces publics

ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN Bâtiments communaux

ST-LAGER-BRESSAC Maison médicale/logements

ST-MARTIN-SUR-LAVEZON Stratégie planification

ST-MAURICE-D'IBIE Révision PLU

ST-MONTAN Révision PLU

ST-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMÉRAC Révision PLU

ST-VINCENT-DE-BARRÈS Révision PLU

ST-VINCENT-DE-BARRÈS Restructuration de l'école

ST-VINCENT-DE-BARRÈS AVAP

TOULAUD Urbanisation sous le village

TOULAUD Rénovation ancienne cure

TOURNON-SUR-RHÔNE Aménagement place du quai Farconnet et halte fluviale

UZER Projet de greffe de bourg

VERNOSC-LÈS-ANNONAY Aménagement terrain communal et réhabilitation ancienne usine

VERNOUX-EN-VIVARAIS Aménagement de la place du temple

VESSEAUX Aménagement espaces publics

VILLENEUVE-DE-BERG Aménagement nouvelle mairie

VILLENEUVE-DE-BERG Médiathèque/centre culturel

VILLENEUVE-DE-BERG PLU

VINEZAC Révision PLU

VINEZAC/CDC VINOBRE Espaces publics quartier Chalendas



Les noms en rouge correspondent aux dossiers ouverts en 2015.

> 2. L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME

LA POURSUITE DES EFFETS DE LA LOI ALUR...

L'année 2014 était marquée par la promulgation de la loi ALUR contribuant largement à la recrudescence du renouvellement des documents d'urbanisme. Les perspectives de caducité de POS début 2016, de fragilisation de PLU non grenellisés début 2017 et le passage de la compétence «urbanisme de planification» à l'échelon intercommunal à venir ont conduit à une certaine urgence de lancement de procédures.

Dans la suite de cette tendance, le CAUE a continué sur l'année 2015 à répondre aux besoins des communes souhaitant élaborer ou réviser leur PLU. Toujours en amont des procédures, le CAUE de l'Ardèche propose un accompagnement pour informer les élus sur la manière de construire leur projet urbanistique (actualités législatives, explications sur la procédure, nouvelles formes urbaines, intégration paysagère,...) et étudier des premières pistes de réflexions qui pourront constituer la base du travail avec le futur bureau d'études PLU.

Une part importante de cet accompagnement est également consacrée à l'élaboration du marché public : identification des attentes de la commune et des compétences nécessaires au contenu de la mission, rédaction du cahier des charges, analyse technique des offres, restitution synthétique et appui lors des auditions des candidats.

Sur l'année 2015, 18 dossiers PLU en cours ont fait l'objet d'un suivi et 8 nouvelles communes ont interpellé le CAUE.

«RÈGLEMENT DE PLU, UN OUTIL AU SERVICE DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE?»

En Ardèche, comme dans le reste de la France, on observe une diffusion du modèle pavillonnaire. Face aux critiques de ce processus d'urbanisation des territoires, des outils ont été mis à disposition des communes, dont le Plan Local d'Urbanisme (PLU). 15 ans après la loi SRU, dans un contexte de restriction

budgétaire des collectivités et alors que le phénomène d'étalement résidentiel est toujours à l'oeuvre, se pose un certain nombre de questions :

Quels impacts et quels effets ont eu les PLU sur les pratiques et sur le développement des territoires ? Que produisent qualitativement les règlements de PLU ? Est-il nécessaire de détailler les règlements ou produisent-ils les mêmes formes urbaines, la même typologie, quel que soit leur contenu ?

Tout au long de l'année 2015, le CAUE a mené une étude afin d'apporter des éléments de réponse, et pouvoir conseiller au mieux les collectivités. L'analyse des formes urbaines et des typologies architecturales produites par les règlements de PLU en vigueur dans certaines communes ardéchoises montre que cet outil ne semble pas suffisant pour générer un urbanisme de qualité.

Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, applicable à partir du 1er janvier 2016, qui vient refondre le code de l'urbanisme et moderniser le contenu du plan local d'urbanisme afin de le rendre plus opérationnel en réaffirmant «le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification», apporte quelques nouvelles pistes pour aller dans le sens de la qualité urbaine et architecturale (possibilité d'encadrer les zones urbaines et à urbaniser par de simples orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sans recours au règlement, clarification des règles volumétriques d'implantation avec possibilité de réglementer les emprises et les hauteurs maximales comme minimales, clarification de la portée de la réglementation sur l'aspect extérieur des bâtiments, modernisation de la rédaction des possibilités de réglementer le patrimoine en intégrant la conservation, etc.)

L'étude montre toutefois que les réponses techniques ne sont pas suffisantes et qu'un travail de coordination et de collaboration entre acteurs de l'aménagement ainsi qu'un long processus de formation, de sensibilisation, est nécessaire pour tendre vers une culture commune et faire de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages, des biens communs.

> 3. VERNOUX-EN-VIVARAIS

> 3.1 Transformation d'une ancienne friche en pôle d'activités économioues

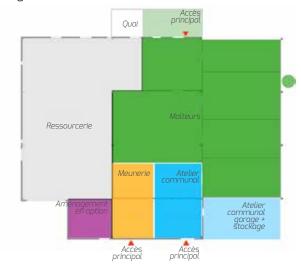
Le CAUE avait accompagné la communauté de communes du Pays de Vernoux lors d'un projet de création d'une ressourcerie dans le bâtiment d'une ancienne coopérative fruitière. La collectivité a souhaité réaliser la deuxième phase d'aménagement du bâtiment pour accueillir diverses structures du secteur en recherche de locaux. Ceci s'inscrit dans un projet global de reconversion du site pour le transformer en pôle regroupant des activités de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire).

La phase de faisabilité a permis de rencontrer un certain nombre de structures potentiellement intéressées et de déterminer la meilleure solution en terme fonctionnel, spatial, économique, technique, de cohabitation, de possibilités de mutualisation et de maturation des projets. Les structures candidates étaient de plusieurs types : activités de production agro-alimentaire, activités tertiaires (formation, professions libérales, indépendants), artisanat, service public. Il s'agissait donc de mener un travail itératif jusqu'à la détermination du programme définitif.

Cette réflexion préliminaire a conduit à identifier deux tranches de travaux :

- Une première tranche concerne l'aménagement de locaux à vocation de production dans la surface restante du bâtiment principal, soit environ 1900m2 pour accueillir 3 structures: les services techniques de la commune de Vernoux-en-Vivarais, une meunerie et une malterie.
- Une seconde tranche concerne la construction d'un bâtiment neuf d'environ 300m2 pour y accueillir des activités à vocation tertiaire : un organisme de formation et un espace de co-working.

En tant que territoire TEPOS (Territoire à Energie POSitive) porté par la communauté de communes, l'ambition énergétique a été un élément déterminant du projet. L'approche doit permettre d'optimiser les solutions techniques retenues dans le but de minimiser l'impact du bâtiment sur l'environnement, notamment en termes d'économie d'énergies et de préservation de la santé des usagers.



Organigramme fonctionnel issu de la faisabilité



> 3.2 AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU TEMPLE

Le bourg de Vernoux s'est développé à partir d'un premier noyau d'origine médiévale qui s'est organisé selon une morphologie circulaire autour de l'église. Le bourg s'est ensuite progressivement étendu au cours de la période classique vers le nord, le long de la rue Simon Vialet. Cette organisation linéaire parfaitement adaptée à la topographie locale génère une morphologie proche du «village rue» avec un alignement régulier des façades sur la voie. Cette morphologie singulière engendre un nombre de places publiques relativement limité pour un bourg de cette importance.

En conséquence la place du temple située au nord du bourg représente la seule véritable place de Vernoux-en-Vivarais cadrée par des façades présentant une silhouette de qualité et surplombée par l'imposante façade du temple.

Toutefois, la place est aujourd'hui encombrée par un nombre important de stationnements qui nuit à ces qualités urbaines. Actuellement, seul un square bordé de haies forme un îlot réservé aux piétons au centre de la place.

En conséquence, la commune de Vernoux a sollicité le CAUE de l'Ardèche pour l'accompagner dans le projet de mise en valeur de la place du Temple, essentiel pour l'affirmation d'un lieu d'aménité de qualité dans le bourg.

Au travers de ce projet, la collectivité a souhaité donner une place prépondérante aux piétons par la sécurisation des accès à l'école maternelle, l'affirmation d'un véritable parvis pour le temple, l'élargissement et l'ouverture du petit square existant. L'objectif général de la municipalité étant de favoriser des usages variés (détente, jeux de boules, promenades...) permettant d'améliorer le cadre de vie des riverains et des habitants de Vernoux-en-Vivarais.



Plan de synthèse des objectifs de la municipalité



> 4. SILHAC

> NOUVELLE ÉCOLE ET ÉTUDE URBAINE

La commune de Silhac souhaitait réaliser la construction d'une nouvelle école maternelle et primaire pouvant accueillir une cinquantaine d'élèves. Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus globale d'aménagement du quartier regroupant les équipements publics de la commune.

Par ailleurs, la communauté de communes est très active sur les questions environnementales et a été le premier territoire ardéchois lauréat de l'appel à projet TEPOS (Territoire à Energie POSitive). Ce projet est le premier équipement public construit depuis le lancement de cette démarche, l'ambition était donc de créer un bâtiment exemplaire du point de vue énergétique pour atteindre le niveau de performance BEPOS (Bâtiment à Energie POSitive).

Ainsi, l'équipe de maîtrise d'œuvre a notamment été retenue pour ses compétences dans le domaine du développement durable et la commune a pu bénéficier de l'accompagnement d'un AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage) sur la question de l'intégration des écomatériaux dans la construction (appel à projet régional BATECO).

Mairie Ecole actuelle Logemens sociaux existans Centre bourg
Salle polyvalente Camping

Ceci a conduit l'économiste à réaliser un travail très poussé sur l'énergie grise des matériaux (provenance, impact carbone, etc.) et leur qualité sanitaire.

La dimension sociale du développement durable était également très présente au travers de la réflexion sur l'aménagement du quartier qui a fait l'objet d'une étude paysagère préalable à la mission de maîtrise d'œuvre, la réflexion sur les usages de la future école, dans la programmation des espaces jusqu'au choix d'équipements techniques adaptés. De la phase amont de définition du programme jusqu'au suivi de l'étude de maîtrise d'œuvre, le CAUE a pu accompagner ce projet, déterminant pour le dynamisme de cette petite commune rurale et ambitieux sur de nombreux aspects urbains et architecturaux.



Localisation du projet

> 5. TOURNON-SUR-RHÔNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HERMITAGE-TOURNONAIS

> RECONVERSION DU SITE INDUSTRIEL ITDT-VOYAGE D'ÉTUDE

Site industriel de près de 7 hectares dont 4 hectares sont bâtis, situé à la confluence du Doux et du Rhône, ITDT (Impression Textile De Tournon) a fermé ses portes en 2008 après plus d'un siècle et demi de présence sur le territoire. En position d'interface, à l'entrée Nord de la ville, la friche actuelle donne à voir un vaste potentiel foncier et bâti en terme de reconversion et le réinvestissement possible d'un espace urbain et paysager unique.

Dès lors, la commune de Tournon-sur-Rhône et la communauté de communes Hermitage-Tournonais réfléchissent conjointement au devenir de ce site fortement contraint (zone inondable, pollutions diverses, amiante et constructions existantes...). Consciente des enjeux urbains, architecturaux et paysagers en présence sur ce secteur, la maîtrise d'ouvrage envisage un quartier mixte composé de logements, d'équipements publics et d'activités au sein d'un





projet particulièrement qualitatif. Le projet s'appuie sur un portage foncier effectué par l'EPORA, organisme également en charge de la dépollution, la démolition d'une partie des bâtiments et la rétrocession du foncier.

C'est à l'amorce de la réflexion sur ce secteur que la ville de Tournon-sur-Rhône sollicite le CAUE à travers la réalisation d'une analyse préalable du site au regard du fonctionnement global du territoire Tournonais. Abordant les perspectives de reconversion à la lumière de divers angles d'approche (urbain, paysager, patrimonial, programmatique et enfin réglementaire), le partenariat du CAUE avec la maîtrise d'ouvrage s'est poursuivi par la mise au point d'un cahier des charges pour l'étude de programmation et de composition urbaine. L'appui du CAUE s'est prolongé par l'analyse des offres et le suivi du recrutement de l'équipe prestataire HDZ.

Parallèlement à l'avancement du travail de l'équipe de concepteurs, le CAUE a proposé à la maîtrise d'ouvrage un voyage d'étude dans le but de faire mûrir la réflexion et d'embrasser un certain nombre de projets faisant référence en matière de reconversion de friches industrielles.

Ainsi, sur la base de plusieurs scénarios, les élus et techniciens de la commune de Tournon-sur-rhône et de la communauté de communes Hermitage-Tournonais ont sélectionné un voyage d'un format de deux jours, composé de visites de sites industriels reconvertis ou encore à l'étude présentés par des acteurs locaux. Après une première étape à Besançon, ville riche de nombreux projets urbains sur des sites en reconversion, le groupe s'est ensuite dirigé vers l'Alsace où les processus de renouvellement urbain se doublent de démarches innovantes. Trois points d'étape ont donc rythmé cette trajectoire:



Besançon: L'aimable participation de l'agence d'urbanisme de Besançon a permis de découvrir un programme d'équipements culturels sur des délaissés industriels en combinant présence et implication d'acteurs locaux avec des opportunités foncières et immobilières d'envergure. La salle de concert de la Rodia ou la cité des arts, au rayonnement régional, ont donc réinvesti des sites en déshérence dans une complémentarité en matière de programmation urbaine avec plusieurs projets de quartiers d'habitat récemment construits.

Parc de Wesserling: au cœur de la vallée de Saint-Amarin, territoire longtemps marqué par une industrie florissante, le parc industriel de Wesserling renaît sous un autre jour depuis le déclin de l'activité de la manufacture royale de textile. Réinvesti à la suite d'une forte demande en locaux d'activités et de bureaux, le site contraint fait l'objet d'un intérêt communautaire. Un jeu d'acteurs locaux et de porteurs de projet s'enclenche et permet le montage d'un véritable programme qui exploite, à terme, tout le site aussi bien dans sa dimension architecturale et urbaine que dans ses qualités paysagères et muséales. Logements, pépinière d'entreprises, bureaux, théâtre de poche et résidence d'artistes, musée du textile, bibliothèque, restaurants, espace de vente des producteurs locaux, jardins et emplois en réinsertion co-existent alors sur ce territoire multifonction.

Mulhouse: territoire à l'intersection de l'Allemagne et de la métropole suisse de Bâle, Mulhouse voit les mutations urbaines se multiplier sur son territoire. Aussi, un site industriel spectaculaire de près de 75 hectares aux portes

du centre urbain devient le théâtre d'une expérimentation continue. Réinvesti premièrement par un collectif d'artistes, le site accueille au fur et à mesure toutes les pièces du programme, au gré des demandes. Un hôtel d'entreprises y a ouvert ses portes explorant la thématique de la réhabilitation d'un bâti industriel en déshérence. Non loin de là, un quartier d'habitat fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain en y installant des formes de logement intermédiaire novatrices et un centre socio-culturel.

Le défi d'un tel voyage consiste à montrer des visions nuancées de projets urbains de reconversions mais aussi à capter les techniques de montage et de financement de véritables programmes urbains. Les participants ont pu partager avec des acteurs du projet et avoir un aperçu pratique de l'émergence de telles opérations, un retour d'expérience faisant force d'aide à la décision. Le CAUE a présenté les conclusions de ce voyage en comité technique, en présence de l'équipe de concepteurs afin de parachever le partage de cette expérience.





▶ 6. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VINOBRE

> PROJET D'EXTENSION ET DE REQUALIFICATION DES ZONES ÉCONOMIQUES SUR LA COMMUNAUTÉ DE COM-MUNES DU VINOBRE

La Communauté de Communes du Vinobre avait lancé en 2009 la création d'un parc d'activités à partir d'une pépinière d'entreprises sur le secteur nord de la commune de la Chapelle-sous-Aubenas, en limite de la route départementale et de la commune de Saint-Sernin. Il avait été formulé à l'époque le souhait d'amener une approche respectueuse de l'environnement et soucieuse d'une qualité paysagère et architecturale. Cette démarche qui se voulait innovante a connu un franc succès puisqu'aujourd'hui, ce parc est rempli.

Par conséquent, la Communauté de Communes a souhaité mener dans la continuité une réflexion sur une possible extension de ce parc dans le but de répondre à de nouvelles demandes d'installation d'entreprises.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes a interpellé dans l'hiver 2014/2015 le CAUE pour l'aider dans cette démarche d'opportunité d'extension mais aussi de requalification de zones. Elle souhaitait en effet se munir d'une «feuille de route» afin d'anticiper la mise en œuvre d'outils/études et réfléchir à la qualité possible à instaurer sur ce secteur. En parallèle, elle souhaitait également intégrer les possibilités de requalification de l'ancienne zone à dominante commerciale située sur la route d'Alès afin de privilégier et tisser des liens avec le parc d'activités.

Pour cela, le CAUE a mené un pré-diagnostic des deux zones pour évaluer la stratégie à suivre et accompagner la Communauté de communes dans l'aide à la décision. Ce début de mission a notamment pu faire émerger :

>Une analyse des principales problématiques, des enjeux de fonctionnement paysagers, des questions de maîtrise foncière sur l'ensemble du secteur en projet, ainsi que les actions à prévoir sur la durée en matière d'urbanisme réglementaire.

>Une réflexion sur la qualité et l'exemplarité de zones d'activités économiques afin de mesurer le degré de qualité paysagère souhaité. Il est ressorti de cette analyse le besoin de réaliser une étude préalable sur la base des objectifs suivants :

>Mener une véritable réflexion économique sur le devenir et les interrelations possibles entre les deux zones.

>Identifier les besoins mal satisfaits ou non couverts aujourd'hui à l'échelle de ces 7 communes et auxquels la zone pourrait répondre. >Réaliser des scénarios de développement des zones pour vérifier l'opportunité du projet de développement/requalification.

Pour cela, le CAUE de l'Ardèche a aidé la Communauté de communes du Vinobre dans la dévolution de son marché pour le recrutement d'un bureau d'études : rédaction du cahier des charges, analyse technique des offres, appui lors des auditions des candidats. Le groupement BEAUR, Katalyse et Ecoter a été recruté et le lancement de l'étude s'est fait en fin d'année 2015.



> 7. PAYZAC

> URBANISME RÉGLEMENTAIRE ET PROGRAMMATION ARCHITECTURALE

Access that the county of the residence of the county of t

Solutions proposées pour les niveaux 0 et R+1 de la cure



La commune de Payzac est située dans le piémont cévenol ardéchois, sur un territoire vallonné, zone de transition entre la Cévenne Méridionale et le plateau du Chassezac. C'est un territoire structuré sous forme de hameaux épars, sans véritable centralité. Après un fort déclin tout au long du XXème siècle, Payzac connaît, depuis les années 80, une forte reprise démographique.

Soucieuse de la gestion du développement de son territoire, elle sollicite le CAUE de l'Ardèche en 2015 sur deux sujets distincts : la révision de son document d'urbanisme et le réaménagement de la mairie et de la cure.

En effet, lorsqu'elle fait appel au CAUE, la commune poursuit deux objectifs : élaborer un document plus en phase avec les enjeux relatifs au territoire et à sa préservation, et se doter d'un document de planification compatible avec les préoccupations portées par la loi Grenelle 2 et les obligations fixées par la loi ALUR.

Une analyse des caractéristiques du territoire et la nature des échanges avec les élus amènent le CAUE à suggérer, parallèlement à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, la réalisation d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine pour renforcer l'identification et l'appropriation de son patrimoine local par la collectivité, ainsi que la formulation de préconisations pour sa préservation et sa valorisation.

Par ailleurs, l'école actuelle de Payzac se répartit entre le bâtiment de la mairie, qui accueille également la bibliothèque, et l'ancienne cure partiellement réaménagée. L'ensemble des équipements publics n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap. La commune décide alors de faire également appel au CAUE de l'Ardèche pour arbitrer le remaniement de ces équipements et imaginer des hypothèses de requalification et de remise aux normes des différents sites.

Une étude de faisabilité, réalisée par le CAUE, a alors pu mettre en évidence l'intérêt de regrouper l'école et le restaurant scolaire dans la cure. Le rez-de-chaussée de l'actuelle mairie/école, quant à lui, s'est avéré favorable à l'accueil de la mairie et de la bibliothèque dans des conditions d'accessibilité adéquates, tandis que l'étage pouvait retrouver sa fonction initiale de logement.

Ces éléments ont été synthétisés dans un dossier d'intention, en vue d'alimenter les demandes de subventions effectuées par la collectivité. La mise en œuvre opérationnelle des projets sera déclenchée courant 2016.

> 8. SÉCHERAS ET CHEMINAS

> CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL AVEC RESTAURANT SCOLAIRE

Lorsqu'elles sollicitent le CAUE de l'Ardèche en 2015, les communes de Sécheras et Cheminas réfléchissent à la construction d'un équipement scolaire intercommunal.

En effet, les deux communes, situées sur un territoire attractif et dynamique, connaissent une forte croissance démographique, avec une représentation particulièrement élevée des 0 à 6 ans qui les amène à s'interroger sur la pérennité de leur école respective telle qu'aménagée aujourd'hui. Elles présentent en effet de lourdes difficultés fonctionnelles, notamment en raison de leur dimensionnement initial, et de l'inaccessibilité aux personnes en situation de handicap. La réforme des rythmes scolaires, également, participe nettement à la remise en question des capacités d'accueil des équipements existants en matière de périscolarité.

C'est dans ce cadre que les 2 communes choisissent, en 2015, de contacter le CAUE de l'Ardèche pour un accompagnement sur la faisabilité puis la mise en œuvre de leur projet. Le travail qui s'ensuit s'articule en plusieurs temps.

Les deux communes, en effet, ont présélectionné cinq sites susceptibles d'accueillir le projet de groupe scolaire avec cantine. Le travail préliminaire du CAUE consiste donc à

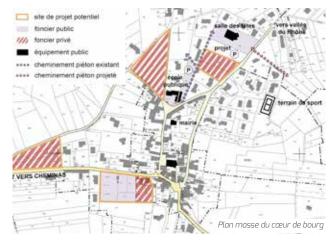
ancienne école (tuture bibliothèquie) Spart SITE DE PROJET fétes

effectuer un pré-diagnostic des sites, de manière à en dégager les principales caractéristiques et leur potentiel respectif. Ce travail aboutit à la sélection d'un tènement situé dans le centre village de Sécheras, à proximité des autres services et axes de déplacement.

La seconde étape du travail mené par le CAUE consiste à établir un programme chiffré du projet en lien avec les besoins présents et à venir des deux communes. Cette phase intègre notamment la participation du personnel enseignant, puis la présentation des ambitions communales en réunion publique de concertation. La réflexion conduite par le CAUE s'est, tout du long, attachée à prendre en compte et à articuler l'ensemble des paramètres de projet : urbanisme réglementaire, propriété foncière, acteurs, etc.

Le programme définitif de projet ainsi que le budget prévisionnel de travaux sont par la suite affinés en étroite collaboration du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche, sollicité par les deux communes pour un accompagnement en matière de conduite opérationnelle du projet. Ce travail collectif est finalement synthétisé par le CAUE dans un dossier d'intention, d'une part, support des demandes de subventions menées par les deux communes, puis dans un programme de consultation, d'autre part, à remettre aux candidats à la construction du futur équipement.

Le CAUE de l'Ardèche participera à l'analyse des candidatures et au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre au printemps 2016.



> 9. VERNOSC-LÈS-ANNONAY

> ACCOMPAGNEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL

Du fait de sa localisation privilégiée entre Annonay et la vallée du Rhône, Vernosc-lès-Annonay a connu une forte croissance démographique durant ces dernières décennies. Cette dynamique s'est majoritairement traduite dans le développement d'habitat pavillonnaire diffus, autour du village centre mais également sur la zone nord-ouest du bourg vers Annonay, conférant un caractère relativement «péri-urbain» au territoire.

En 2014, la commune se porte acquéreur d'un terrain situé à l'entrée du centre bourg face à la mairie. Le programme d'aménagement envisagé concerne alors la construction d'environ 15 logements collectifs en accession à la propriété ou locatifs, ainsi que l'aménagement de commerces et services. La commune sollicite le CAUE de l'Ardèche en 2015 pour l'accompagner dans l'aménagement de ce site.

Très rapidement, et au regard des caractéristiques du territoire, le CAUE interpelle la commune sur le caractère stratégique du lieu. Il s'agit en effet d'une assiette foncière d'environ 5 660 m2 positionnée le long de la RD 370A, face à la mairie. Il présente donc des enjeux d'entrée de bourg et de renforcement du centre village historique particulièrement forts.

Dans ce cadre, le CAUE met en avant une stratégie de travail en deux temps :

une réflexion préalable élargie à l'ensemble du centre bourg permet de formuler une vision prospective pour le centre village et un projet cohérent pour le terrain municipal, articulé avec son environnement proche;

dans un second temps, l'accompagnement de la commune par un bureau d'études, en vue de la programmation puis du montage opérationnel pour l'aménagement du terrain, garantit la mise en œuvre d'un projet adapté aux enjeux formulés par et avec le CAUE.

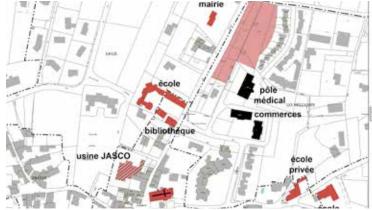
Le CAUE a insisté notamment dans la nécessité d'articuler ces missions avec l'élaboration en cours du Plan Local

d'Urbanisme, et d'inscrire ce projet dans une démarche de concertation avec la population.

Suite à un travail de définition des enjeux du projet avec la collectivité, puis d'identification des compétences à mobiliser pour y répondre, le CAUE a rédigé un programme de consultation en vue du recrutement d'un bureau d'études capable de mener à bien une « étude de stratégie urbaine et d'accompagnement au montage opérationnel ».

Le CAUE a accompagné la commune dans la dévolution de son marché puis l'audition des différents candidats.

Une équipe constituée d'un bureau d'études en urbanisme, d'une paysagiste et d'un spécialiste en montage opérationnel et juridique a été retenue à la fin de l'année 2015. La consultation pour le choix d'un opérateur immobilier devrait avoir lieu à la fin de l'année 2016, en vue de l'aménagement du terrain en 2017.



Plan masse du cœur de bourg



> 10. GENESTELLE

> LOCAL DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Le territoire de Genestelle est marqué par le grand paysage, la composition paysagère, les vues dégagées, les constructions existantes et vernaculaires, leur implantation...

En parallèle de la démarche d'aménagement des espaces publics de la commune, l'accompagnement du CAUE a consisté à explorer et proposer une reconstruction des services techniques communaux.

Le site choisi s'inscrit en limite nord du bourg, le local actuel est aujourd'hui dépassé dans son fonctionnement et limité à un simple garage. Les contraintes du site (géométrie de la parcelle, morphologie, nature et pente marquée du terrain, voirie) et les cvontraintes réglementaires (loi Montagne, périmètre de protection d'un Monument Historique) ne sont pas négligeables.

Le projet envisagé est d'envergure réduite mais il mérite des attentions particulières et une certaine sensibilité.

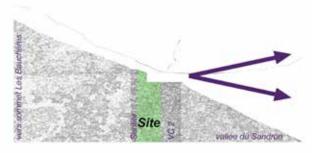
L'étude s'est traduite par une approche large du site : principes de constructions dans la pente, aménagements routiers ou agricoles, lignes végétales, diversité des vues...

La programmation, les besoins et la praticité de cet équipement ont été développés : espaces intérieurs différenciés (atelier, espace de vie, garage), pratiques et utilisation des extérieurs (espace libre, manœuvre des véhicules, stockage).

La volumétrie, en s'adaptant au programme (différents types d'espaces), sera réfléchie en lien étroit avec le relief. Les espaces extérieurs seront traités de manière raisonnée et précise, les aménagements projetés ne devront pas être seulement d'ordre technique mais donneront le statut qualitatif de cet équipement public (conception, exécution, entretien...).

La problématique de l'intégration dans la pente s'est envisagée avec une logique de soutènement intimement associée aux espaces bâtis. L'accent a été mis sur une conception architecturale, une démarche environnementale, une intégration paysagère, des matériaux à faible impact et avec une durabilité certaine...





Analyse des pratiques et des contraintes du site



> 11. SAINT-VINCENT-DE-BARRES

> RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Après avoir accompagné la municipalité de Saint-Vincent-de-Barrès sur l'urbanisme communal, le CAUE a travaillé sur la restructuration de l'école.

Implantée dans la plaine sous le village promontoire, celle-ci regroupe les classes maternelles du Regroupement Pédagogique Intercommunal St-Bauzile, St-Lager-Bressac, St-Vincent-de-Barrès.

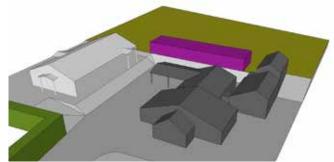
Le travail s'est porté sur le site d'accueil en tenant compte de l'accès, de la configuration construite : habitation, école développée et reconfigurée en plusieurs phases, cuisine centrale intercommunale / cantine... Cette approche s'est affinée par une analyse des fonctionnalités et statuts des espaces (activités principales, espaces servants...) montrant une disproportion. La lecture s'est approfondie par les caractéristiques et problématiques des espaces intérieurs en faisant un parallèle avec les besoins et objectifs contemporains d'un équipement scolaire.

Après analyse et échanges avec les utilisateurs, il apparaît que les locaux ne sont pas adaptés et ne correspondent pas complètement aux besoins : espaces limités voire trop petits, temps scolaires, périscolaires et extrascolaires difficiles à conjuguer, activités limitrophes et contexte environnant délicats... L'objectif de la faisabilité est d'obtenir un projet d'école fonctionnelle et de qualité, et ce, en élargissant le périmètre d'intervention.

Plusieurs pistes de réaménagements ont été explorées et se sont traduites par des simulations 3D schématiques et une approche comparative avec avantages / inconvénients. La réflexion s'est portée d'une part sur un certain positionnement d'ordre stratégique et d'autre part sur des hypothèses de réaménagements.

Les idées avancées allaient de la création d'extensions ou surélévations à la construction d'une nouvelle école en passant par le transfert d'une classe, l'annexion de la cuisine centrale ou encore par la reconstruction partielle.

Ce travail a permis un échange riche avec la municipalité car ces propositions ont mis en avant des enjeux importants et se sont inscrites dans un cadre de réflexion large: contraintes et projections, approche économique, qualités et conforts architecturaux et environnementaux, projet pédagogique, ouvertures et perspectives...



Hypothèse pour la restructuration de l'école



> 12. SCOT CENTRE ARDÈCHE

ACCOMPAGNEMENT SCOT CENTRE ARDÈCHE ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE : «LES TRAVERSÉES DU SCOT»

Dans la phase de préfiguration du SCoT Centre Ardèche, le SyMCA (Syndicat Mixte Centre Ardèche) s'était entouré du CAUE 07 pour initier des temps de sensibilisation auprès des élus et alimenter les réflexions portées par les services avec un travail d'analyse comparative de différents autres SCoT, des méthodes de concertation et d'organisation interne employées.

Dans le cadre de la nouvelle phase active de lancement du SCoT, le CAUE de l'Ardèche a souhaité mobiliser ses moyens techniques, financiers et humains ainsi que son expérience pour initier une démarche innovante avec des étudiants de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble et de l'Ecole Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy. Pour cela, il a proposé au SyMCA que ce processus puisse se dérouler sur son territoire afin de nourrir le volet concertation du SCoT et fédérer les élus ainsi que l'ensemble des acteurs autour de cette action novatrice : «les traversées du SCoT».

Déjà partenaires sur ce type d'opération, le CAUE de l'Ardèche, l'Institut Universitaire de Grenoble (IUG) et l'Ecole Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy (ESAAA) ont proposé au SyMCA cette action sur la base suivante :

»Réalisation avec une trentaine d'étudiants d'un atelier de projet (workshop) dans le cadre de chaque cursus universitaire. Le projet devait croiser les formations en urbanisme et celles plus artistiques.

>Production de représentations originales et critiques du territoire. Les supports retenus devaient croiser les propositions universitaires et les besoins du SyMCA.

>Mise en projet du territoire. Les rendus des étudiants devaient être une amorce à la réflexion autour de la thématique retenue auprès des partenaires, élus et habitants du territoire



Ce «workshop» proposé aux étudiants sur une partie de l'année scolaire 2015-2016 avait pour objectifs :

»D'alimenter le SyMCA dans sa phase de concertation habitants/ élus aux stades de diagnostic et PADD de l'étude via un regard préprofessionnel extérieur.

>D'amener, par une méthode de concertation originale et vivante, l'interaction entre les acteurs du territoire.

>D'utiliser la thématique de l'eau et des implantations urbaines et rurales comme fil directeur pour interroger des axes à traiter dans l'étude du SCoT (l'agriculture, la mobilité, le tourisme, l'implantation humaine...).

Ainsi, plusieurs moments clés ont pu voir le jour :

»La réalisation des traversées par les étudiants selon différents itinéraires avec une première restitution «à chaud» en fin de parcours. Le mardi 13 octobre 2015, des premiers supports sous la forme de tables longues ont pu être présentés au Moulinage de Dunière-sur-Eyrieux par les étudiants auprès de différents partenaires institutionnels, élus et quelques habitants.

>Des ateliers publics: le 21 novembre 2015, les étudiants sont venus présenter le fruit de leur travail auprès des élus et des habitants sur la place du marché de Privas et via l'exposition des coupes de leurs traversées, une mise en débat a pu se faire sur l'existant et le devenir du territoire du Centre Ardèche. Une centaine de personnes est venue échanger avec les étudiants.

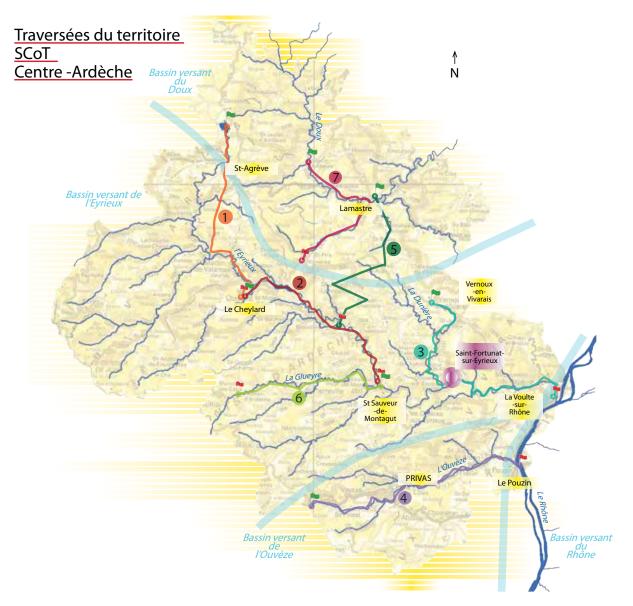
Dans la même journée, un plateau radio a été monté dans les locaux du CAUE de l'Ardèche et était ouvert au public pour favoriser un débat en fin d'émission. 5 thématiques (économie, agriculture, mobilité, culture, accueil) ont été retenues et présentées par les étudiants. L'enregistrement de ce plateau radio a été fourni auprès de radios locales (RCF, RDB) et a fait l'objet d'une diffusion en janvier 2016.

Cette aventure avec les étudiants n'est pas terminée ! Un retour est prévu pour le printemps de l'année 2016...



Documents de travail lors du workshop étudiant, Dunière-sur-Eyrieux





▶ 13. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE-HELVIE

> ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL & RECOMMAN-DATIONS ARCHITECTURALES / COMMUNE DU TEIL & COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE-HELVIE

Dans un objectif de redynamisation du Teil, les collectivités territoriales (commune et intercommunalité) ont décidé de se saisir des problématiques architecturales, commerciales, urbaines... Cette politique s'est traduite par plusieurs opérations dont l'OPAH-RU "Rénov' Habitat Rhône-Helvie" (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) qui couvre la période 2014 / 2019. Ce sont à la fois des financements publics mais aussi une structuration de l'accompagnement des habitants porteurs de projet.

Dans ce cadre, le CAUE a été sollicité pour l'opération façades. La mission s'est déroulée sur une durée importante et en plusieurs phases.

Tout un travail d'analyse, de diagnostics des différents secteurs du centre-ville du Teil, de compositions, d'ensembles bâtis, de détails architecturaux... a été conduit pour une connaissance qualitative du territoire ciblé. Cette approche a permis de révéler des valeurs architecturales, constructives, patrimoniales...

Dans l'objectif de revitalisation locale, le travail s'est poursuivi par l'élaboration de plaquettes de recommandations architecturales et

techniques pour les façades et commerces du centre-ville teillois. Ces carnets apportent des conseils, détaillent un certain déroulé pratique pour les habitants, propriétaires ou professionnels souhaitant réhabiliter, investir...

Ils proposent une approche pédagogique, des conseils d'ordre architectural ou technique, des illustrations... dans une logique d'amélioration du cadre de vie.

Au-delà de la diffusion de ces documents, l'objectif est l'appropriation par les habitants de leur ville via la sensibilisation, l'explication et les conseils des chargés d'études - architectes du CAUE.

Afin d'accompagner les porteurs de projets, la communauté de communes Rhône-Helvie poursuit ce travail avec le CAUE en 2016, dans le cadre d'un service de proximité auprès de la population du territoire intercommunal.

Cette action s'inscrit à la Maison de l'Habitat Intercommunal regroupant plusieurs associations liées à l'habitat et au cadre de vie (CAUE, Pôlenergie & SOliHA).



DE VOS DEVANTURES COMMERCIALES

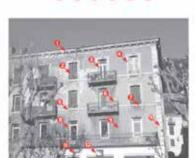
Le Teil

EN CREUR DE VILLE DU TES.

Calle.

Pan de mur entre

iteux Feoétres our



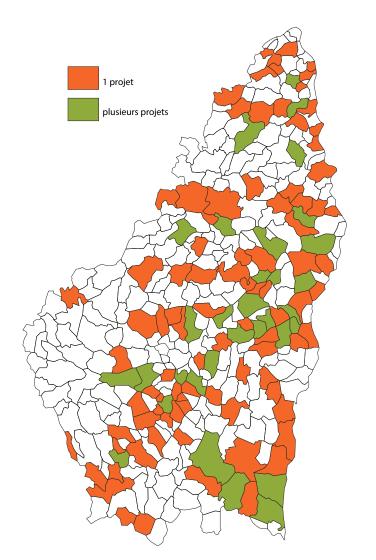
GLOSSAIRE

C LE CHAÎNAGE D'ANGLE Printie à la joinction de deux paris de aux, en briques ou pierres de tuille LE LINTEAU Pièce horizontale au-dessire d'une ouverturir et qui supporte in moçonnerie ENSEIGNE À PLAT Esseigue disposée dons la pfini de la foçode ENSEIGNE EN DRAPEAU Esseigne disposée, perpendiculairement à la façade

LA VITRINE/LE CHÂSSIS
 Cadre bois ou inétal dont Jequel s'adopte une baie vitrée.

LE SOUBASSEMENT Socie d'un britiquent. Partie de l'édifice en liaisent avec le soi.

> 14. LE CONSEIL AUX PARTICULIERS



Les architectes-conseillers ont reçu 179 personnes lors de ces permanences réparties dans 12 communes du département. Les projets sont localisés dans 121 communes du département sur les 339 existantes.

Dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire, la limitation des nouvelles zones à urbaniser et la priorité donnée aux constructions et aux rénovations dans l'enveloppe bâtie existante posent la difficulté de la mise en œuvre de ces projets. Les méthodes de construction standardisées qui se sont généralisées sont peu adaptées aux cas complexes d'interventions sur l'existant. Le rôle de l'architecte conseiller est ainsi utile pour aborder les projets dans toutes leurs dimensions.

Les statistiques réalisées à partir des données récoltées lors des rendez-vous nous éclairent sur le contenu des projets.

Plus de 70% des conseils ont portés sur du bâti existant (rénovation, restructuration, extension, changement d'affectation). Sur ce type de projet, les conseils sont relativement transversaux et portent à la fois sur des aspects réglementaires (quelles règles et normes sont à respecter?), techniques (isolation, ampleur des travaux) et architecturaux (aménagement des pièces dans un espace contraint, optimisation des surfaces, mise en valeur du patrimoine).

Toujours en lien avec le contexte réglementaire, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a pour ambition de réduire fortement les consommations d'énergie du parc de logement existant. Des politiques de rénovations performantes et massives sont mises en œuvre. La question de l'intervention sur le bâti ancien (construit avant 1948) mobilise le CAUE via des groupes de travail et la permanence de Vernoux-en-Vivarais commune avec Polénergie. Ce service permet d'aborder les travaux d'économie d'énergie avec une vision plus globale.

> 15. FLEURISSEMENT (CONCOURS)

> 15.1 LE JURY



Tournée du jury : Le jardin pédagogique de l'école à Charmes-sur-Rhône présente une grande diversité de plantes aromatiques.



60 communes ont reçu la visite du jury départemental en 2015. 20% d'entre elles n'ont pour autant pas participé au concours. En effet, pour la première fois, le CAUE a proposé aux communes des conseils pour leur fleurissement sans inscription au concours. Cette démarche a permis de toucher des communes plus en amont dans leur projet et de les amener progressivement à envisager le fleurissement comme une démarche globale d'embellissement. La poursuite d'un fonctionnement en petits groupes (4 membres de jury par tournée) a permis de libérer du temps pour aller plus en profondeur dans les visites des communes. Chaque visite fait l'objet d'un compte rendu initial ou s'inscrit dans la continuité des comptes rendus précédents.

> 15.2 LA BOURSE AUX PLANTES

En raison des élections régionales organisées en décembre, la clôture de cette édition 2015 s'est déroulée le vendredi 13 novembre. La journée s'est organisée autour de trois temps forts. La matinée consacrée à la bourse intercommunale de dons de plantes s'est tenue dans les serres du service des espaces verts de Privas. Cette troisième édition a réuni de nouvelles communes participant ou non au concours. Les échanges de plantes et de conseils créent des liens entre les communes. C'est ainsi que le jury a pu constater à plusieurs reprises lors de ses visites estivales que tel ou tel massif dans une commune avait pu être réalisé grâce aux dons des communes voisines.



3ème bourse de dons dans les locaux des services municipaux de Privas. (Deux photos ci-dessus,)

> 15. FLEURISSEMENT (CONCOURS)

> 15.3 REMISE DES PRIX

L'édition 2015 du concours «fleurissement, paysage et cadre de vie» est marquée par l'accession à la troisième fleur pour la commune de Guilherand-Granges. C'est en effet la première commune du département et la $56^{\rm eme}$ de la région à obtenir ce label qui est le plus haut niveau régional.

St-Désirat et Le Cheylard ont obtenu quant à elles leur première fleur. Ces communes ont été accompagnées au cours de l'année pour préparer leur document de présentation et la visite du jury.

> 15.4 RECONQUÉRIR LES RUES

Dans la continuité de la présentation faite en 2014 sur la commune de Chédigny, Nicolas Soulier, architecte et urbaniste, auteur du livre « Reconquérir les rues», a abordé la question de la stérilisation des rues et la notion de frontage. Élu municipal à Vesc dans la Drôme (289 habitants), il a pu mettre en œuvre sa pensée pour rendre à la rue sa fonction de lieu de partage et de lien social à l'occasion de la réfection de la traversée du village. Cette conférence fut suivie par la présentation d'un exemple de végétalisation d'une rue par ses habitants sur la commune de Privas.





Décor d'automne pour la remise des prix





> 16.FORMATIONS ET ACTIONS DES ACTEURS DU FLEURISSEMENT

> 16.1 LA ROSERAIE DE BERTY L'UTILISATION DES ROSIERS EN ESPACES PUBLICS

La qualité d'un aménagement végétal est très liée à l'utilisation des bonnes plantes au bon endroit, c'est pourquoi après avoir étudié l'utilisation en espace public des plantes de climat sec, des arbres fruitiers et des vivaces, le CAUE a proposé pour cette année d'aborder l'utilisation des rosiers. En effet, souvent accusés de « prendre facilement la maladie », les rosiers et surtout les variétés anciennes sont souvent sous-utilisés dans les espaces publics. Le département de l'Ardèche a la chance de disposer sur son territoire de deux roseraies très réputées : la roseraie de Berty près de Largentière et celle des pommiers à Ruoms.

Une journée a été organisée le 28 mai dans ces deux lieux, d'une part pour visualiser ces plantes et d'autre part apprendre à les installer dans les meilleures conditions, les tailler et les entretenir. Cette journée s'inscrivait en prémices de la manifestation internationale Lyon Roses des 29/30/31 mai.

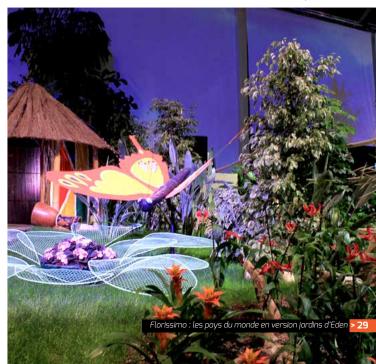
> 16.2 FLORISSIMO DIJON

Organisée tous les 5 ans, Florissimo est une prestigieuse exposition florale. Elle a ouvert ses portes du 19 au 29 mars 2015 au parc des expositions de Dijon. Le CAUE a organisé ce voyage au cœur de la création et la mise en scène paysagère. Le mardi 24 mars, 40 personnes -des acteurs du fleurissement venus de différents points du département-se sont retrouvées dans le car en partance pour Dijon.

«Florissimo 2015» était consacré à la flore des 5 continents dans une mise en scène grandiose. Pour donner vie au projet, Dijon Congrexpo s'est entouré des compétences d'Alfred Peter, architecte-paysagiste de renom, et de la Direction des Evénements de la Ville de Lyon, organisatrice de la célèbre Fête des Lumières.



Roseraie de Berty : le rosier Mozart



> 17. URBA-SESSION > CYCLE DE FORMATION À DESTINATION DES ÉLUS



Les élus participants dans un travail d'atelier lors des «Urba-Sessions»



> Le PLU/PLUI, tout un projet!

Deux rendez-vous opérationnels pour construire son document d'urbanisme, pour élus et techniciens.

> > 15 septembre 2015 - 14h00 Les nouvelles techniques pour réaliser son PLU/ PLUI et ses Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

> 25 septembre 2015 - 8h30 Paysage. Eau. Agriculture : des clefs d'entrée pour construire son PLU

Les deux sessions auront lieu à Privas Chambre d'Agriculture (salle CERES) Fin 2014, le CAUE de l'Ardèche en co-organisation avec le PNR des Monts d'Ardèche avait lancé les «Urba Sessions», cycle de formation sur les thématiques de l'aménagement et l'urbanisme à destination des élus ardéchois.

En 2015, au vu des nombreuses demandes des collectivités et des changements législatifs récents sur les documents d'urbanisme, il paraissait primordial d'apporter des éclairages sur les nouvelles modalités réglementaires et techniques d'approche pour conduire son étude PLU. Deux niveaux ont été proposés afin de satisfaire l'ensemble des élus:

- le « B.A.-BA de l'urbanisme » consacré aux notions de base sur les documents d'urbanisme (l'évolution de l'urbanisme et les nouveaux enjeux, les documents d'urbanisme et leur emboîtement, le déroulé des procédures et leurs acteurs,...).

5 points de rencontres ont eu lieu entre le mois de janvier et le mois mars 2015 : Vinezac, Andance, Privas, Saint-Agrève et Jaujac. Le CAUE de l'Ardèche a été mobilisé pour ces différentes interventions et, selon les secteurs géographiques, il a été accompagné soit par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, soit par le SCoT Rives du Rhône.

- « Le PLU/PLUi, tout un projet!» divisé en deux séances sur Privas en septembre 2015 pour traiter de manière plus précise la conduite de PLU. Différents intervenants ont pu alors présenter différentes approches par thématique dont la DDT pour le volet procédure et consommation de l'espace, des exemples de traitement d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), les questions de l'agriculture, de l'eau ou encore du paysage.

> 18. CHAUX DEVANT!

> CYCLE DE FORMATION À DESTINATION
DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS

Le CAUE, Maisons Paysannes d'Ardèche, le Parc des Monts d'Ardèche et la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) se sont associés pour organiser des iournées de sensibilisation et d'initiation aux enduits à la chaux.

Ces journées se sont adressées d'une part aux particuliers ayant envie de réaliser eux-mêmes ces enduits, ou souhaitant mieux les connaître pour avoir un dialogue de qualité avec les artisans auxquels ils vont confier ce travail. Elles se sont adressées d'autre part aux artisans souhaitant approcher ce matériau traditionnel dans l'objectif de répondre à une demande très spécifique réclamant des techniques non apprises en cursus conventionnel.

L'accent a été mis sur les spécificités du bâti ancien et sur les risques inhérents à l'utilisation de matériaux inappropriés.

Trois objectifs pour ces journées :

>connaître les liants : caractéristiques des différents types de chaux, mortiers, plâtres, etc...

>s'initier aux techniques : formulation, préparation des supports...
>mettre en pratique, par la préparation d'un chantier sur mur témoin extérieur et la réalisation de panneaux de différentes finitions.





Le lancement de cette action s'est déroulé le 31 mars dans les classes de maçonnerie du lycée professionnel de Chomérac. Par la suite, afin d'irriguer le territoire départemental, trois lieux et 5 dates ont été proposés pour des groupes de 20 artisans le vendredi et de 20 particuliers le samedi :

- >Largentière, le vendredi 24 et samedi 25 avril.
- >Coux, le vendredi 29 et le samedi 30 mai.
- >Lamastre, le samedi 26 septembre.

Une poursuite de ces journées est prévue pour 2016. Elles s'adresseront plus spécifiquement aux professionnels, artisans et architectes.

19. FORMATION ENSEIGNANTS

> PARCOURS PATRIMOINE
AU TEIL

En partenariat avec la Délégation académique aux arts et à la culture du rectorat de l'académie de Grenoble et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche, le réseau Passerelles patrimoines a proposé durant l'année scolaire 2014/2015 un cycle de formation pour (re)découvrir autrement l'Ardèche méridionale

Deuxième du genre, ce séminaire itinérant qui a conjugué visites sur le terrain et rencontres avec des acteurs de premier plan du patrimoine, s'adressait aux enseignants des premier et second degrés et documentalistes qui s'étaient inscrits auprès de la DAAC pour suivre l'ensemble de ce parcours.

Le CAUE est intervenu lors de la session qui s'est tenue au Teil, autour de la question du passé industriel de la ville. Une intervention en salle qui a permis de porter un regard différent sur le centre-ville, au travers du développement de l'habitat ouvrier lié à la croissance des deux activités principales qui ont façonné l'urbanisation de la cité: les cimenteries Lafarge et les chemins de fer PLM. L'après-midi s'est terminée par la découverte de l'ancienne rotonde ferroviaire, qui abrite actuellement une entreprise de bâtiment, et qui devrait être prochainement reconvertie en activité commerciale.



> 20. UNIVERSITÉ POPULAIRE

> CONFÉRENCE SUR L'ÉCO-HAMEAU AU CAUE

Un partenariat s'est noué entre l'Université populaire du centre Ardèche et le CAUE pour organiser une conférence interrogeant l'éco-hameau comme nouvelle manière d'habiter. Cette intervention d'un paysagiste et d'un architecte a réuni une cinquantaine de personnes dans les locaux du CAUE.

Autour d'expériences d'Eco-quartiers réalisés en Ardèche, les enjeux de ce type d'habitat ont été débattus : pour quels modes de vie, quels impacts environnementaux, quelles intégrations du contexte et des ressources locales, quelles références à l'habitat traditionnel?

La présentation s'est donc organisée comme suit :

- > Définition du concept
- > Ambitions exprimées chez les porteurs de projets
- > Critères du label écoquartier
- > Présentation d'exemples ardéchois (Hameau des Buis à Berrias et Casteljau, Measolle à Saint Michel de Chabrillanoux, Cintenat à Saint Sauveur de Montagut, hameau du Blat à Beaumont, Toutes Aoures à Saint André Lachamp, Rocles, le Viel Audon à Balazuc)
- > Réflexions sur la singularité de ces expériences et confrontation à l'urbanisme classique
- > Quels enseignements : plus-values et limites ? (la performance énergétique, la mutualisation de locaux, la qualité de l'espace public, etc.)





> 21. L'HABITAT DENSE : QUELLES CONDITIONS DE DÉVELOP-PEMENT EN DRÔME ET EN ARDÈCHE ?

> ÉTUDE MENÉE PAR L'ADIL 26 ET LES CAUE 07 & 26 #3

De par leur mission de promotion de la qualité urbaine, architecturale et paysagère, les CAUE de la Drôme et de l'Ardèche sont sans cesse confrontés à la question de la densité. La mission d'observation de l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Drôme (ADIL 26) est quant à elle mobilisée sur ce sujet au titre du suivi des programmes locaux de l'habitat (PLH) qu'elle assure ainsi que dans une optique plus globale d'observation des dynamiques de l'habitat, du foncier dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

La volonté de lancer cette étude est née d'un constat : l'économie du foncier, et donc la densification, sont aujourd'hui des nécessités partagées par l'ensemble des acteurs et inscrites dans les différents textes législatifs et réglementaires. Ces orientations se déclinent localement dans les objectifs des SCoT, des PLH, puis dans les documents d'urbanisme communaux. Malgré cela, force est de constater que l'habitat dense peine à se déployer sur nos départements à forte dimension rurale et périurbaine.

Dès lors, comment favoriser le développement d'un habitat plus économe en foncier, adapté au contexte local ?

A travers l'analyse d'exemples d'opérations drômoises et ardéchoises, cette étude apporte un éclairage local sur les questions de l'habitat dense et propose :

- > une approche des enjeux et des éléments de définition,
- > un repérage d'opérations récentes en Drôme et d'Ardèche et une analyse des conditions dans lesquelles elles se sont réalisées (contexte, montage opérationnel et acteurs, public ciblé, coût...)
- > des conditions favorables d'émergence et de développement d'un habitat plus dense

Largement débattu à l'occasion de la rencontre annuelle de l'ADIL, associant les deux CAUE, ce sujet a fait l'objet d'un document de synthèse et d'une étude plus complète présentant également les fiches de cas des opérations analysées. Ces documents sont téléchargeables sur les sites Internet des 3 structures.





#1 LE CLOS DES VIGNES – SARRAS (07)



#6 LES PESSOUS - CHĂTEAUNEUF-DE-VERNOUX (07)



Quelques exemples sélectionnés et analysés dans le cadre de l'étude

Ce travail nous éclaire sur les dynamiques de ce marché particulier de l'habitat dense au regard des réalités locales. Cette connaissance partagée permet d'améliorer la prise en compte des enjeux et des conditions de réalisation d'opérations répondant à des critères de densité.

La collaboration de deux stagiaires de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (Marie-Anne Deshayes et Edouard Rehault) a permis la réalisation de cette étude.

> 22. RETOUR SUR PROJET SAINT-GINEYS-EN-COIRON

> RÉHABILITATION ET EXTENSION D'UNE SALLE D'ANIMATION ET LOGEMENT COMMUNAL





Ci dessus, deux aperçus des aménagements intérieur



En 2013, la commune de Saint-Gineys-en-Coiron décide de s'entourer du CAUE de l'Ardèche pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet de salle d'animation.

La commune se trouve alors en cours d'élaboration de sa carte communale et d'une étude de centralité, initiées en 2009 sur la base d'une consultation déjà menée avec le CAUE, qui l'amènent à opter pour un renforcement du rôle du centre village en y projetant de nouvelles habitations et des équipements communaux.

Le travail du CAUE a donc consisté en l'élaboration d'une étude de faisabilité et de la définition d'un budget prévisionnel de travaux, qui alimentent ensuite la rédaction d'un programme de consultation pour la réhabilitation et l'extension de l'ancienne école, qui accueillait déjà une salle des fêtes un peu vétuste ainsi qu'un logement en étage. Le CAUE a également accompagné la commune dans la dévolution de son marché, y compris en phase d'audition des candidats.

Les principaux enjeux du projet étaient de concevoir un équipement fonctionnel, accessible aux personnes à mobilité réduite, optimisant l'orientation du site, et fortement ouvert sur le grand paysage, ainsi qu'un logement revalorisé et optimisé.

La commune a retenu son équipe de maîtrise d'œuvre durant l'été 2013. Celle-ci se composait de l'agence d'architecture Estève & Dutriez, du Cabinet Jacques Roubille (économie de la construction), et de la SARL TEB (fluides).

Le projet a été livré en juillet 2015, puis inauguré le 19 septembre suivant

> 23. LE RÉSEAU : PASSAGE DE TÉMOIN

> 21.1 FNCAUE

> 21.2 URCAUE RHÔNE-ALPES

Le fort renouvellement des conseils d'administration dans les CAUE s'est bien évidemment traduit par la mise en place de nouvelles gouvernances tant au niveau régional que national.

Une assemblée générale de la Fédération nationale en septembre a permis aux nouveaux Président(e)s des CAUE de se rencontrer, de prendre connaissance des projets fédéraux en cours et d'élire le conseil d'administration.

Un hommage particulier a été rendu au Président sortant Jean-Marie Ruant qui a été « un Président de crise », ayant affronté les plus dures difficultés que les CAUE aient rencontrées en près de 40 ans : projet de loi menaçant l'existence même de nos structures, évolution de la fiscalité mettant en difficulté de nombreux CAUE... L'équipe fédérale a salué son engagement de quatre années à la tête de la Fédération et sa capacité à avoir relevé les défis particulièrement lourds d'enjeux majeurs qui ont marqué cette période.

Le nouveau conseil d'administration poursuivra le travail engagé, notamment de veille législative et de mise en œuvre des axes de progrès fixés au congrès 2014.

Un Président Rhônalpin :

Joël Baud-Grasset a été élu Président de la FNCAUE. Nouvellement Président du CAUE de Haute Savoie, il venait également d'être élu Président de l'URCAUE Rhône-Alpes.



Au niveau de l'Union Régionale, les travaux de l'année se sont concentrés sur la préfiguration de l'union des CAUE à l'échelle de la grande région Auvergne Rhône-Alpes.

Deux réflexions spécifiques ont été engagées :

Trame verte et bleue péri-urbaine et urbaine – expérimentation et observation des pratiques

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre des orientations du Schéma régional de cohérence écologique, propose d'affiner la connaissance écologique et l'apport de la Trame Verte et Bleue, pour rechercher des modes de développement péri-urbain conciliant déplacements des espèces et urbanisation.

Coordonné par l'Union régionale CAUE et conduit en partenariat avec les LPO de Rhône-Alpes, il poursuit plusieurs objectifs :

- > développer une méthodologie d'analyse pertinente sur la trame verte et bleue urbaine et péri-urbaine dans plusieurs territoires de Rhône-Alpes
- > assurer la prise en compte de la continuité écologique dans les politiques d'aménagement,
- > repérer et valoriser les principales démarches « trame verte et bleue urbaine et péri-urbaine » engagées en Rhône-Alpes,
- > mettre en place un réseau d'acteurs concernés,
- > donner des préconisations opérationnelles en faveur de la trame verte et bleue en milieu péri-urbain et urbain,
- > définir ce projet d'action au croisement d'une approche naturaliste, urbanistique, paysagère et sociale.

Ce projet qui se déroulera sur 3 ans, fait l'objet d'un financement de la région Rhône-Alpes et de l'union européenne via les fonds FEDER.

<u>> 24. LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU</u> PATRIMOINE

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE LE PATRIMOINE DU XXI SIÈCLE, UNE HISTOIRE D'AVENIR...

Oue fait-on de l'architecture du XXème siècle?

Dans la suite de l'exposition architecture XXème, réalisée en 2005, l'URCAUE s'est interrogée sur le devenir des réalisations de cette époque.

Face à une architecture souvent ignorée, malmenée voire reniée, la réflexion s'est attachée à définir les différentes postures que nous sommes amenés à adopter aujourd'hui sur ces édifices du XXème siècle : de la restauration jusqu'à la démolition.

A l'issue du travail de recherche, de sélection des projets, de rédaction et de photographie, l'ensemble des ces données a été mis en ligne dans le cadre d'un observatoire de l'URCAUE : www.Archi20-21.fr

Ce site, nourri de différents projets en Rhône-Alpes, a été présenté à l'occasion des journées du patrimoine.

Elargi à l'Auvergne l'an prochain, il sera étoffé de nouveaux exemples et devrait faire l'objet d'une exposition itinérante.

Le CAUE de l'Ardèche a alimenté ce site par la reconversion de la friche industrielle « Luquet », siège de nos locaux depuis 2009.

« Entrez et venez découvrir deux exemples de reconversion industrielle à Privas au travers de locaux rénovés au XXI siècle et dédiés à des activités de service public : les anciennes friches Luquet et Faugier. »

En lançant cette invitation au public, le CAUE et Ardèche Habitat ont fait écho à la thématique 2015 des Journées européennes du patrimoine, proposant ainsi la visite de leurs locaux respectifs.

Ces animations se sont construites en partenariat avec la ville de Privas, afin d'offrir aux visiteurs un programme vaste et complet.

Le CAUE a également proposé une réflexion plus large sur la requalification et la réappropriation de lieux autrefois dévolus à une activité industrielle, exposition et diaporama à l'appui.

Enfin le site archi20-21 élaboré par l'URCAUE Rhône-Alpes a été dévoilé au public à cette occasion.



La mairie de Privas et ses portencires vous proposent plusieurs lieux de visite :

Carte-guide lors des journées du patrimoine à Privas

> 25. ET ENCORE...

MEMBRE DE...

- > Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Ardèche
- > Commission départementale d'aménagement commercial de l'Ardèche
- > Commission départementale d'aménagement commercial de la Drôme
- > Commission départementale d'aménagement commercial de l'isère
- > Comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional
- > Jury régional du fleurissement
- > Comité technique des villages de caractère
- > Comités techniques des SCoT Ardèche Méridionale et Centre Ardèche
- > Comité technique du programme de revitalisation du centrebourg de Largentière
- > Membre du GAL Ardèche3
- > Commission départementale de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme

CONTRIBUTION À...

- > Séminaire « retours d'expériences » du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional
- > Rencontre de(s) paysage(s) du Département de l'Ardèche
- > Jury de concours et commissions techniques du département de l'Ardèche/
- > Extension et restructuration de la base départementale du Ouéret à SALAVAS

Lauréat : Atelier 4 (Clermont Ferrand) associé avec Estève & Dutriez (Aubenas)

> Restructuration du collège Les Perrières à Annonay Lauréat et maître d'œuvre : Studio GARDONI (Lyon)



Séminaire « retours d'expériences » du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional



Extension et la restructuration de la base départementale du Quéret à Salavas Atelier 4 (Clermont Ferrand) associé avec Estève & Dutriez (Aubenas)

> 26. RESSOURCES DOCUMENTAIRES

LE SERVICE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES, UN LIEU D'INFORMATION OUVERT AU PUBLIC

Le service de ressources documentaires s'adresse à tous les publics qui, pour des raisons professionnelles ou des projets personnels, pourraient être intéressés par les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages ou de l'environnement. Le fonds est constitué de plusieurs centaines d'ouvrages, avec une place importante accordée aux revues.

L'ensemble des documents est consultable sur place de 9h à 12h et de 14h à 17h, de préférence sur rendez-vous.

ABONNEMENTS

Revues spécialisées en architecture, urbanisme et paysage :

AMC: le moniteur architecture

Archiscopie

Architectures à vivre

D'A

Diagonal

Ecologik

Étapes: graphic, design et culture visuelle

Le Moniteur

Les Cahiers du fleurissement

Maison écologique

Séquence bois

Traits urbains

Urbanisme

Urbanisme pratique

Presse locale:

Le Dauphiné libéré, abonnement web et papier L'Hebdo de l'Ardèche La Tribune

ACQUISITIONS

Architecture & construction:

Concevoir et construire une école primaire : du projet à la réalisation (Le Moniteur éditions, 2013)

De l'unique au multiple : l'espace partagé de la petite enfance / Didier Heintz (éditions NAVIR, 2012)

Les normes en question (Navir, 2013)

Risque sismique et patrimoine bâti : comment réduire la vulnérabilité / Alain Billard (éditions Eyrolles, 2014)

Urbanisme & aménagement :

Maison individuelle et qualité urbaine : vers des opérations d'aménagement contextualisées (Cerema, 2015)

Vivre ensemble autrement : écovillages, habitat groupé, écoquartiers (éditions Ulmer, 2009)

Autres thématiques (photographies & sociologie):

France(s) territoire liquide (Seuil, 2014)

Tous propriétaires : l'envers du décor (éditions du Seuil/Liber, 2015)

> 27. UNE NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE

Une diversité riche d'humanité

«Que le pays d'Ardèche, anciennement «le Vivarais», ait tout à la fois des hauts et des bas, du froid et du chaud, du sauvage et de l'aimable, des dents pour mordre et des chants pour rêver, bref qu'il ne soit que diversité se décline joliment en proverbe « Loup à Coucouron, cigale à Vallon.»»

Autant de diversité dans les altitudes et dans les sols suscite la multiplicité des climats et des paysages. Et du même coup, nourrit, à l'infini, l'âme ardéchoise de formes, de couleurs, d'odeurs et de sons toujours changeants, au fil des jours, au fil des saisons.» (André Griffon: un homme de plume)

Le nouveau logo du CAUE, conçu en interne, s'inspire de cette diversité en vue aérienne.

Les lettres qui forment l'acronyme se matérialisent par « un remplissage » d'aplats symboliques.

Les couleurs rouge et orange rappellent les diverses toitures, les verts représentent les nombreux bois et forêts, et enfin le jaune ocre décrit l'univers minéral avec les différentes terres et roches que l'on trouve en Ardèche. Le bleu provient évidemment des cours d'eau qui irriguent tout le département.

Ce logo est aussi bien symboliquement que matériellement une représentation schématique de l'Ardèche.

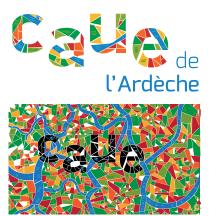
Finalisée fin 2015, cette nouvelle identité graphique se déclinera sur les différents documents produits par le CAUE au printemps 2016. La refonte du site internet accompagne ce toilettage d'une ancienne charte graphique datant du début du siècle...

Techniquement et graphiquement, le site internet prend une allure résolument plus moderne et colorée. Davantage illustré, il s'adapte également aux différents supports desquels il est susceptible d'être consulté. C'est donc un site dit « responsive » qui devrait en outre permettre une mise à jour très réactive.

Dans la foulée, un nouvel hébergeur a été choisi avec une adresse plus facile et une pérennité assurée.

En terme de contenu, une structure un peu différente du site précédent a été adoptée avec l'objectif d'être plus lisible, plus agréable et plus intuitif. Une entrée en fonction des différents publics du CAUE a notamment été ajoutée.

Avec cette nouvelle forme, davantage d'informations pourront être accessibles et de manière plus structurée. Rendez-vous dans un an pour évaluer l'évolution du site et son impact auprès des publics.



Nouvelle charte graphique du CAUE



Page d'accueil du nouveau site du CAUE

Une remise des prix dédiée à l'aménagement des communes



Organization de la remissa des l'objecte de sont du concours depois de concours de la concours de concours de

AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF

Trois nouveaux labels régionaux





BOULIEU-LÉS-ANNONAY

La population dessine le futur visage du village





Une journée dédiée aux plantes et à l'aménagement végétal des communes

Les lauréats

ANDANCE

> 28.PRESSE

CHAUZON

La mairie sera rénovée



es derniers conseils monicipeux ont reteni. le cabinet Urbeo pour l'élaboration du PLU (Plan local d'urban mission de suivi sera composée de Chantal Capelle, Muriel Leroux, Louis Maccel, Patrick Planterin, Agués Super-

Le conseil municipel accepts is projet de con-vetion de la mairie, ta-Michegue, selle des fé-tes, des deux lopements commentus et la cetation de deux logements requirementaires selves le coltier des chorges élabo-ré par le CAUE avec se et estimation des

lancer in consultation pour temmer un cabinet d'architecte qui seus le mattre d'avuvre du projet, à signer une core tion d'essistance à mai-trine d'esvisage avec le l'année scelaire PACT H & D Ardeche 2013/2014.

(montent 1 260 € HT exceptor de TVA) pour eccespagner la commune does le solbilisation

nd et du Pays de l'Arca-rhe Méridienale. Precise : Chesses n'ad-bérant pas en SMASS (Syndiest mate de l'Ar-deche Méridienale) qui resumance set on confit avec le syndicat, depuis 2010, à peopos des éteves de la commune qui les question la piscine soni la houlette de l'école de

riel et du Pays de l'Arde-

SMAM at les communes non adhérentes ent about à use régulariestion des situations antitieness. A acceptor take participation communals de 19,42 4 per solant et

Comment densifier l'habitat en Drôme-Ardèche ?





LI ROCKE-OF-DUTY Lineaus Probert Critte, nomenting tellegate and Probleta Storms a real performance of the Discholor common problems of them Date. By the problems of the public bours, problems does public and an advantage of the public storms of the public storms of the public discholor critical storms of the public discholor critical storms of the public discholor critical storms of the public critical storms of the publi La 1001-01-02 (LUI Muse)
Probert Cetts, consider de
haue est Problet Some a vai
hau es prisement Phene Chebout, prisement Phene Chebout, prisement de Pale 26
Upgroue diguellementure d'insometice aur les oppresent et
dic CAUR 25 Contral ordinarie
et du CAUR 25 Contral ordinarie
et de Source de Source de la Source de la Source de la Source de

Nov. Lefterstates, etechnique multipure pecifor des espoces erent, de Connectue finite, et des essecures L'Etat a mo-prostitatio du CALIÉ OT et de en place une priféque desti-

vals à borrair la sonaté que n'halitat, il appartent aux coi-netir-tes et aux apératrum de matrix de place son apératrum vuis active ben la souhait des hanitarts ? Co collegue de matrix de la destine aux dus,

tal et las divisiognement laura et a proposal une réflexion et des aut langues ser un fileme. Près de 150 commune étalent prés de la commune étalent las distribundants, princi des nompressa thémise : adaptior la nompressa thémise : adaptior la

nonannodesic teason and in stee par la varen de farmitie

Le SCoT Centre Ardèche en ateliers publics

Partenariat avec le CAUE 07 Livronge de Mini mir sui projet

éllochir avec les acteurs de ce erritoire : étus, habitants, partenairos. C'est dans cette volonté de croiser largement les bésoirs,

Plusieurs problématiques

Linhamistes ou artistes de soni

Des ateliers pour faire emerger du débat

Oct état des lieux réalisé sur le territoire Contro Ardèche, la visor et l' ont du débat entre élus, techniciens

du débat entre etus, techniciens et habitants.

Ainsi, le matin, sous des bar nums, les énudiants ent présenté sous forme de coupe sur des tables et de reportages vidéos, leurs travaux. Des images, des

octobre sur 7 itinéraires du terri-toire. En descendant les vallées, en suivant les cours d'eau, ils sont alles à la rencontre des bavailleurs.



ors remarks, oes eus pour oecon-viir les spécificaés et les richesses. De nombreux visiteurs, linvités ou chalands du marché, élus, habi-tants ou technicions ont échangé

Une heure et domie d'echanges qui sur locales afin de mettre ces sujets à discusdirect afin de nouveaisser les débats

L'Hebdo de l'Ardéche + 31 + Jeudi 3 décembre 2015

LA SOUCHE

Rando'paysage pour réfléchir ensemble

Allianativo du consorbania CAUE, una "Rondo" payango" a 666 carparaseo namera. Ceran aciesation e'asicult diané la démarche porticiparire coma-crical ultorione et au diseinciperates de la consende pour les vagé procheires conoise. Los parampants ont par-mens le Tribercon des endertes" purquies quarter China-salira. Brook purichwight na-les prysages du vidage, se questicame sur leurs évolu-tions depuis les dequados les melyons autories of selfals. East & on qu'ais prisarant devents. Une visite de l'implicitation "ticde Dawid Continue pressa de décountr son activité. Le "Restripeyage" s'ne timb-née aut.no d'un police sée

Les élus planchent sur l'urbanisme



nevertier poor on board our in bosecule du affinge ougsel tous ier Aubitants du village swit corubie.

Belles propositions d'avenir cherchent preneurs



sion pour 7 groupes d'étudiants de l'IUG de Grenoble de partager sur cueillis au fil de leurs traiets seront le marché leurs visions et leurs interprétations de notre espace quotidien, à travers la présentation publique de leurs ateliers de recherche sur les vallées ardéchoi-ses de l' Ouvèze, de l'Eyrieux, du Doux, de la Gluèyre, etc, et des p architecturales ou ur-b sur les activités hu-maines leur étant liées, agriculture, industrie, patrimoine, mobilité culture ou petites initiatives, intitu-lés « propositions d'avenir pour le territoire Centre Ardèche ». Les ateliers font suite aux traver-sées du territoire réalisées début octobre par 34 étudiants, urbanis-

habitants. C'est dans le cadre du lancement de son Schéma de Co-hérence Territoriale, document d'urbanismo à l'échelle de plu sieurs intercommunalités, que le accompagné du CAUE Ardèche, a invité ces étudiants à arpenter et porter un regard sur notre territoire. L'après-midi au siège du CAUE 07 un plateau radio a réuni une table ronde autour des thématiques développées par les étudiants, constituée d'échanges tes et artistes, qui ont parcouru le entre intervenants, élus et habi-tants, et d'un débat avec le public Centre Ardèche en suivant la thé-matique de l'eau et l'implantation

CHOMÉRAC

Une formation "chaux devant" au lycée Léon-Pavin









Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 : 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr Tél: 04 75 64 36 04 Fax: 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr